

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2019

---

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1548)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 608

présenté par

Mme Trastour-Isnart, M. Masson, M. Viala, M. Viry, Mme Bazin-Malgras, M. Cattin et M. Pauget

---

## ARTICLE 43

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.